



Informations du SNM/CGT sur la réunion du Groupe de Travail TSM du 16/01/2023

Présents :

Direction : A.Soulan (DGA), P.Gonzalez (SG), L.Desmaizières, C.Bruschi, A.Boisseaux et D.Murat (RH)

Syndicats : CFDT, CGT, FO et SOLIDAIRES.

Le GT TSM a été créé au printemps 2021 pour étudier les recommandations émises par le CGEDD concernant les pistes d'amélioration pour le corps des TSM.

Ce GT s'est réuni en mai et septembre 2021, puis en février et juin 2022, puis ... plus rien jusqu'à aujourd'hui. Et encore, le suivi des actions n'est même plus à l'ordre du jour de cette réunion ; ce devrait être finalement pour le 13/02/2023 !

(cf notre compte-rendu de réunion de juin 2022 pour l'état d'avancement des actions : <https://cgt-meteo.org/spip.php?article3180>)

Le SNM/CGT dénonce le report du suivi des actions au 13 février, vu l'urgence de la situation :

- difficultés à pourvoir les postes en interne sur les postes non requalifiés,
- difficultés à recruter en externe par concours ou par la PEP.

Cela fragilise les services :

- exemple récent à la DSI avec des conséquences sur l'opérationnel,
- exemple aussi des pôles OBS de Roissy, Orly et Lyon : manque durable de personnels ou fort turn-over, formation non aboutie pour plusieurs agents, risque à courte échéance de ne pas remplir les obligations de Météo-France vis à vis de l'Aviation-Civile,
- le CHSCT DSO a également montré les conséquences des manques d'effectifs en terme de conditions de travail et de Risques Psycho-Sociaux.

Il y a donc urgence à travailler à l'attractivité des postes (rémunérations, variété des postes, évolutions de carrière).

La requalification de l'ensemble du corps des TSM en catégorie A reste notre principale revendication.

La direction a choisi aujourd'hui de parler de la pesée des postes TSM, qui conditionne le montant de la prime IFSE. La dernière pesée a été faite en 2017 et doit être réactualisée. Le projet sera transmis aux directions pour avis, avant synthèse par la DRH, puis passage en CSA/EP.

Les postes TSM sont classés en deux groupes de fonctions :

- le groupe 1 dans lequel sont positionnées les fonctions les mieux cotées par la direction,
- le groupe 2 où l'on retrouve les autres fonctions.

Les métiers des TSM ayant évolué et les effectifs de TSM s'étant fortement réduits depuis 2017, la répartition des fonctions présentes dans chacun des deux groupes va changer. Si il advenait qu'une fonction passe du groupe 1 vers le groupe 2, les agents ne verront pas leur rémunération baisser.

En terme d'affichage, il peut apparaître dévalorisant d'être dans le groupe 2 mais, financièrement parlant, la différence d'IFSE est de l'ordre de 15€/mois.

Pour le SNM/CGT, l'évolution de la pesée des postes est nécessaire mais la Direction doit en priorité revaloriser significativement l'ensemble des TSM !

Le SNM/CGT était représenté par Clowis Rosier, Marc Drogoz et Vincent Lorne.